

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'OSUC ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **licence mention « Sciences de la Terre »** au titre de l'année universitaire 2024/2025 est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Guillaume RICHARD** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Gautier LAURENT** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **Mme Anaëlle SIMONNEAU** **Maître de Conférences**
- **M. Laurent ARBARET** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence mention « Sciences de la Terre », est constitué comme suit :

M. Christophe TOURNASSAT
M. Guillaume RICHARD
Mme Line JOURDAIN
M. Gautier LAURENT
Mme Laura AIRAGHI
M. Adrien FLAVIGNY
Mme Fabienne GENTILLET
Mme Samira TARKANY

Professeur des Universités et Directeur de l'OSUC
Maître de Conférences et Responsable de la licence
Maître de Conférences et Responsable de la L1
Maître de Conférences et Responsable de la L2
Maître de Conférences et Responsable de la L3
PRAG et Responsable du lien SV - MEEF
Responsable Services Administratifs de l'OSUC
Responsable Service Scolarité de l'OSUC

Mme Léa RIBEIRO
M. Antoine BELOT
Mme Laurianne HEUZÉ
M. Yann REYES CRUZ
Mme Anaëlle LE-NALBAUT

Représentant étudiant – L2
Représentant étudiant – L2
Représentant étudiant – L3
Représentant étudiant – L3
Enseignante du secondaire – Lycée Benjamin Franklin-

Fait à Orléans, le 28/11/2024

Éric BLOND

